



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 09 MARS 2020

---

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 3 février

---

2. Désignation d'un secrétaire de séance

---

3. Finances

4. Affaires générales

---

5. Questions diverses

---

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 14 ; votants : 16

Sous la présidence de Madame BARANI Marie-Pierre, Maire de Chabons

Convocation : le 02 mars 2020

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, BOZON Pierre, OUBRY Marc, PERON Catherine, TROCLET Jean-Jacques, RIVIERE Denis, LEDEUIL Estelle, DURAND Lionel, PELLERIN Annick, COMBET Stéphane, GONIN Nicole, CHARLETY Philippe, VIAL Ludivine, COMBALOT Christelle

Membres absents excusés : ORTUNO Michelle donne pouvoir à BARANI Marie-Pierre, SNAIDERO Gaele, PARNET Christophe donne pouvoir à BOZON Pierre

Membre absent : GENEVOIS Solange, PROVOOST Christine,

Secrétaire de séance : PERON Catherine

## **1. Approbation du compte-rendu**

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu du 3 février 2020 à l'unanimité.

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Catherine PERON est désignée secrétaire de séance.

## **3. Finances**

### **3.1 Compte de gestion**

Après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Madame Marie-Pierre BARANI propose au conseil municipal :

- De prendre acte du compte de gestion présenté par le percepteur.

Le Conseil municipal prend acte du compte de gestion.

### **3.2 Compte administratif**

Madame Marie-Pierre BARANI, Maire, quitte la salle.

M. Pierre BOZON, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame le Maire.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Fonctionnement	Réalisé sur l'exercice	Reprise excédent sur 2018	TOTAL au 31/12/2019
Dépenses Réelles	1 276 490,44 €		1 276 490,44 €
Dépenses d'Ordre	3 150,51 €		3 150,51 €
Recette	1 379 787,60 €	354 858,16 €	1 734 645,76 €
<b>Résultat</b>	<b>100 146,65 €</b>	<b>354 858,16 €</b>	<b>455 004,81 €</b>
Investissement	Réalisé sur l'exercice	Reprise excédent sur 2018	Résultat au 31/12/2019
Dépenses Réelles	612 536,55 €		612 536,55 €
Dépenses d'Ordre	78 712,49 €		78 712,49 €
Recettes Réelles	519 627,44 €	417 974,95 €	937 602,39 €
Recettes d'Ordre	81 863,00 €		81 863,00 €
<b>Résultat</b>	<b>- 89 758,60 €</b>	<b>417 974,95 €</b>	<b>328 216,35 €</b>
<b>Reste à Réaliser 2019</b>	<b>30 540,00 €</b>		
		<b>Résultat Clôture</b>	<b>783 221,16 €</b>

Au regard des éléments proposés, M. Pierre BOZON propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### 3.3 Affectation des résultats

Madame Marie-Pierre BARANI, Maire, propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Article R 002 : 420 000 €
- Article 1068 (investissement) : 35 004,81 €
- Article R 001 (investissement) : 328 216,35 €

Au regard des éléments proposés, Mme Marie-Pierre BARANI propose au Conseil Municipal :

- d'accepter la répartition des résultats.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### 3.4 Vote du budget prévisionnel 2020

#### Les principales dépenses

- La réhabilitation de l'église
- Le développement du cimetière
- La réfection de la voirie et les travaux d'aménagement sur la ZA Actival

**La continuité**

Les objectifs fixés en début de mandat :

- Maintenir l'équilibre financier par la bonne gestion des dépenses de fonctionnement.
- Optimiser les services à la population (ANTS...)
- Préserver une part substantielle d'autofinancement pour les investissements futurs
- Demander des subventions et faire débloquer celles attribuées
- Maîtriser l'endettement (aucun emprunt n'a été contracté depuis le début du mandat)
- Ne pas augmenter les taux d'imposition.

**COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Chap. 011 à 68	dépenses réelles	
	Dépenses Réelles	1 199 330,00 €
	dont intérêt dette	
		53 000,00 €
	dont Charges de personnel	
		425 000,00 €
Art. 022	Dépenses Imprévues	40 206,00 €
	Virement à la section D'investissement	
D023		360 000,00 €
D002	antérieur	
		0,00 €
<b>D042</b>	E.O. entre Section	1 764,00 €
<b>D043</b>	E.O. à l'intérieur de section	

**TOTAL 1 601 300,00 €**

**RECETTES**

Chap. 70 à 77	Recettes Réelles	
		1 181 300,00 €
	Détail	
	Produits des services	122 850,00 €
	Impôts et taxes	733 250,00 €
	Dotations et participations	322 200,00 €
	Autres produits	3 000,00 €
R002	Reprise excédent antérieur	
		<b>420 000,00 €</b>
<b>R042</b>	E.O. entre Section	
<b>R043</b>	E.O. à l'intérieur de section	

**TOTAL 1 601 300,00 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

D 1641	Capital des emprunts	
		102 300,00 €
	Taxe aménagement CCBE	
		25 000,00 €
	Remboursement CCBE SMEAHB	
		54 333,00 €
Chap. 20 à 23 opérations	Dépenses Réelles	
		662 958,00 €
	RAR	
		30 540,00 €
Art. 020	Dépenses Imprévues	18 854,16 €
	Reprise Déficit Antérieur	
D001		0,00 €
<b>D041</b>	Opérations Patrimoniales	
<b>D040</b>	E.O. entre section	

**TOTAL 893 985,16 €**

**RECETTES**

Chap. R10 et 13	Recettes Réelles	
		79 000,00 €
Art. 10222	FCTVA	
		90 000,00 €
Art. 1068 R16	Affectation du Résultat	
		<b>35 004,81 €</b>
R016	Emprunt	
R021	Virement de la Section Fonctionnement	
		360 000,00 €
R001	Reprise excédent antérieur	
		328 216,35 €
<b>R041</b>	Opérations patrimoniales	
<b>R040</b>	E.O. entre section	1 764,00 €

**TOTAL 893 985,16 €**

E.O. = écritures  
d'Ordre

(amortissements, provision de garanties)

Excédent de Fonctionnement  
**455 004,81 €**

Réserves	
R002	420 000,00 €
Affectation	
1068	35 004,81 €

- Vu la commission des finances
- Vu la commission des affaires générales

Madame Marie-Pierre BARANI, Maire, propose au conseil municipal :

- d'adopter le budget 2020.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### 3.5 Vote des taux

Madame Marie-Pierre BARANI explique que La loi de Finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité. Ainsi concernant la taxe d'habitation, le conseil municipal ne vote plus de taux pour cette taxe. Il vote uniquement les taux de taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Elle confirme par ailleurs la volonté des élus de ne pas augmenter les impôts.

En conséquence, elle présente les taux à voter :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.98%	17.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.84 %	57.84 %

Madame Marie-Pierre BARANI, Maire, propose au conseil municipal :

- d'adopter les taux 2020 présentés ci-dessus.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### 3.6 Vote de la subvention au CCAS

Madame Marie-Pierre BARANI explique que le CCAS poursuit son action en partie grâce à la subvention du budget général.

Madame le Maire propose :

- d'attribuer pour l'année 2020 une subvention de 4 900 € au C.C.A.S. de Chabons.

Cette subvention tient compte du repas des « anciens ».

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## 4. Affaires générales

### 4.1 Convention de participation financière au frais de fonctionnement du centre médico-scolaire du secteur de la Côte Saint-André

Madame Marie-Pierre BARANI, Maire, explique que la Centre Médico Scolaire (CMS) assure le suivi des élèves des établissements du premier et du second degré ; son ressort géographique est constitué des cinq secteurs de Bièvre-Valloire dont celui du Grand-Lemps auquel appartient Chabons.

L'Etat assure le financement des personnels de santé en dehors des charges liées aux locaux et à leur entretien, l'affranchissement, les photocopies...

La convention (ANX 1) a pour objet de définir les modalités de financement du CMS.

Il est proposé 1 euro par élève du premier degré des écoles publiques et privées.

Madame Marie-Pierre BARANI propose au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer cette convention ;
- De dire que la convention est valable pour 3 années scolaires (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021).

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### 4.2 Convention de Forfait Communal – Ecole privée

Madame Marie-Pierre BARANI, Maire, explique que la loi Blanquer pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Cette loi a un impact direct sur la commune puisqu'un item concerne l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans. En ce sens et comme elle le faisait déjà avant pour les classes élémentaires, la commune doit verser un forfait à l'école privée pour les élèves de Chabons en école maternelle à hauteur du coût moyen d'un élève à l'école publique pour une année.

Après différents échanges avec le diocèse, une nouvelle méthodologie de travail a été mise en place pour élaborer une convention (ANX 2) au plus près des charges réelles (ANX 3).

Le coût moyen pour l'année en cours s'élève à 1 709,15 euros pour les élèves des classes maternelles et à 439,32 euros pour les élèves des classes élémentaires.

Le montant versé pour les enfants de 3 à 6 ans sera compensé par l'Etat à l'euro près dès 2021 avec un rappel pour 2020.

Madame Marie-Pierre BARANI propose au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer cette convention et son annexe (tableau du calcul des charges réelles) ;
- De dire que cette convention est valable pour 3 années scolaires (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) ;
- De dire que son montant est indexé sur l'indice INSEE des prix à la consommation.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Percepteur au fil de la soirée évoque la bonne gestion de la commune. L'endettement est inférieur à la moyenne départementale.

L'autofinancement s'améliore. En revanche, il faudra encore attendre l'extinction de la dette en cours pour emprunter.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a travaillé avec Madame la Directrice de l'école pour la mise en place d'actions correctives pour éviter au maximum le risque de propagation du Corona Virus.

Parmi les principales actions, les parents ont été informés devant l'école des nouvelles consignes, un SMS a été envoyé, un message sur le tableau lumineux et l'information sur le site internet.

L'entreprise de nettoyage doit adapter son action avec des produits désinfectants adaptés.

Les agents communaux ont également été pourvus de produits adaptés.

Des poubelles à pied ont été installées dans chaque lieu de vie de l'école.

Madame le Maire conclut en demandant aux élus qui ne se représenteraient pas de rendre les clés de la Mairie au plus tard le jour des élections municipales.